



Conseil communautaire du 27 septembre 2017

Compte rendu

L'an deux mille dix-sept, le 27 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège de la CCHC à Corbenay, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Anthony MARIE, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Étaient présents :

BATHELOT Nadine - LEPAUL Michèle TRAMESEL Jean-Claude BROUTCHOUX Michel ROUX Christian PETITGENET Sylvain COUSIN Thierry MARIE Anthony LAURENT Denise DE MALLIARD Henri BARDOT Georges DOILLON Marc DUHAUT Brigitte HUMBLOT Véronique MARIE Jean-Paul THOUVENOT Bernadette RIONDEL Christian SAUNOIS Charles LADIER Dominique OUDOT Christiane GRILLOT Alain GROSJEAN Christiane MIEGE Benoît AUBRY Patricia DAVAL Michel ROGER Bernard LAURENT Paul GEROME Jean-Daniel GAUTHIER Bernard MOUGIN Marie-Jeanne MOUTON Bruno DESIRE Michel GALMICHE Bernard BIGÉ Pascal LARRIERE Liliane BORDOT Thierry DOUCET Edith LARUE Sabine VILMINOT Gaston COPPOLA Rosaire

Étaient absents excusés :

DHOS Lionel – Sylvain GROSJEAN (procuration à Benoît MIEGE) – Véronique NURDIN (procuration à Christiane OUDOT) – Hervé LEROY (procuration à Thierry BORDOT) – Martine BAVARD (procuration à Michèle LEPAUL) – Marie-Odile HAGEMANN (procuration à Christian RIONDEL) – Jean JOAQUIM (procuration à Liliane LARRIERE) - Alain GROSJEAN

Secrétaire de séance : Georges BARDOT

I. Approbation du compte-rendu de la séance du 14/06/2017

Le compte-rendu de la séance du 14/06/2017 est soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Décision : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ECONOMIE

I. Abondement du fonds de prêt d'honneur Initiative Haute-Saône

L'association Initiative Haute-Saône a mis en place depuis plusieurs années un prêt d'honneur pour soutenir les projets de création et de reprises d'entreprises. Ce prêt à taux zéro et sans garantie est accordé aux personnes physiques pour leur permettre de renforcer leurs fonds propres et leur faciliter le recours à un emprunt bancaire



complémentaire. La CCHC adhère à ce dispositif depuis 2014 et apporte ainsi un soutien supplémentaire aux porteurs de projets locaux (majoration de 25% du prêt). Il est proposé d'allouer une nouvelle enveloppe de 10 000 €, afin de poursuivre le soutien aux créateurs d'entreprises locales.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

II. Projet d'investissement matériel au Fab Lab

Le Lab'Haut Comtois est ouvert depuis juillet 2016. Il héberge deux activités : un espace de coworking et un Fab Lab (ou Laboratoire de Fabrication). Le bilan de la 1^{ère} année du Fab Lab est positif (4 jours d'ouverture par semaine, 70 adhérents, plusieurs dizaines de pièces fabriquées par des particuliers et des entreprises).

Cette 1^{ère} année de fonctionnement a fait émerger de nouveaux besoins et la possibilité de réaliser un nouvel investissement matériel. L'acquisition d'une découpeuse-graveuse laser et d'une imprimante 3D professionnelle permettraient de couvrir ces besoins. Ce nouveau matériel permettrait de mettre à la disposition des entreprises des outils performants pour les aider à innover et à développer de nouveaux produits.

Le plan de financement de l'opération d'investissement, où les subventions peuvent être considérées comme acquises puisque proposées spontanément par les partenaires, est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Imprimante 3D professionnelle	5 000 €	Etat (CPER, économie du numérique)	8 000 €
Découpeuse laser	15 000 €	Région BFC (usages TIC)	8 000 €
		Autofinancement CCHC	4 000 €
TOTAL	20 000 €	TOTAL	20 000 €

M.Petitgenêt fait part de ses interrogations concernant la responsabilité de la collectivité et/ou de l'association en cas de défaillance de pièce fabriquée au Fab Lab en milieu professionnel.

M.Bardot précise qu'il faut être vigilant à ce sujet, en effet.

M.Miege souligne que la fabrication en série de pièces pose un problème de distorsion de concurrence.

M.Bordot indique que ces questions sont bonnes, et rappelle le sens du nom de ce concept de Fab Lab : « Laboratoire », ce qui induit l'absence de production en série. Il souligne toutefois l'importance du lien avec le tissu économique, qu'il faut entretenir. Il est donc nécessaire selon lui de fixer une ligne de conduite pour borner l'activité du Fab Lab.

M. le Président confirme que la production en série doit être exclue.

Mme Duhaut souhaite savoir comment sera financé la part d'autofinancement de 4 000 € Il est indiqué que certaines recettes supplémentaires nouvelles (subventions et



autres) non connues au moment du vote du budget permettent de dégager les crédits nécessaires.

Décision : le conseil communautaire approuve 38 pour et 6 abstentions cette proposition.

FINANCES

III. Décision modificative n°2 au budget général

Il est proposé d'approuver la DM 2 au budget général :

Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	042 - opérations d'ordre	6811 - dotation aux amortissements	4 526.04 €		
	011 - charges à caractère général	6281 - participation prêt d'honneur	10 000.00 €		
	65 - autres charges de gestion	657364 - subvention vergers de F.	600.00 €		
	023 - virement	023 - virement de section à section	-2 044.51 €		
	74 - subvention de fonctionnement		7478 - subventions CAF		6 449.53 €
			74718 - subvention MSAP		-5 000.00 €
			7478 - subvention agence de l'eau pour SDA		11 632.00 €
TOTAL			13 081.53 €	13 081.53 €	
investissement	21 - immo. Corporelles	2183 - matériel informatique	24 000.00 €		
	13 - subventions d'investissement	1311 - subvention Etat		8 000.00 €	
		1312 - subvention Région		8 000.00 €	
	10 - FCTVA	10222 - FCTVA		4 000.00 €	
	040 - opérations d'ordre		28135 - installations techniques		882.00 €
			28128 - agencement et aménagement de terrain		5.00 €
			281568 - matériel outillage		101.00 €
			28132 - immeuble de rapport		2 774.00 €
			28051 - concession et droits similaires		623.04 €
			280421 - subventions versées		141.00 €
	27 - créances	276341 - communes membres		9 258.74 €	
	021 - virement	021 - virement de section à section		-2 044.51 €	
	024	024 - produit de cession		24 000.00 €	
TOTAL			24 000.00 €	55 740.27 €	

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

IV. Décision modificative n°2 au budget SPANC

Il est proposé d'approuver la DM 2 au budget SPANC :

Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
040 - reprise de subventions	13913 - subvention	2 875.96 €	
042 - reprise de subvention	777 - reprise de subvention		2 875.96 €
TOTAL		2 875.96 €	2 875.96 €

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.



V. Décision modificative n°1 au budget vergers de Fontenois

Il est proposé d'approuver la DM 1 au budget vergers de Fontenois :

Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
011 - charges à caractère général	611 - prestations de service	600.00 €	
74 - subvention d'exploitation	74 - subvention BG		600.00 €
TOTAL		600.00 €	600.00 €

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

VI. Décision modificative n°1 budget ZAC de la Combeauté

Il est proposé d'approuver la DM 1 au budget ZAC de la Combeauté :

Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
27 - créances	2764 - créances		5 390.70 €
TOTAL		0.00 €	5 390.70 €

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

VII. Admission en non-valeur

Il est proposé d'approuver une admission en non-valeur de 16 149.66 €, au titre des impayés relatifs à la redevance OM.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

VIII. Avis de la CCHC relatif au Schéma Départemental pour l'Amélioration de l'Accessibilité aux Services à la Population (SDAASAP)

Le Département de la Haute-Saône a conduit au côté de l'État et en lien fort avec les intercommunalités l'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASAP). Dans une perspective d'équilibre territorial, ce schéma a vocation à :

- Renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité
- Développer la coordination des acteurs proposant des services au public, qu'ils soient marchands ou non marchands
- Activer des leviers de mutualisation
- Garantir une réelle solidarité territoriale

Le processus d'élaboration étant achevé, les EPCI du département sont saisi pour avis quant au projet de schéma, avant approbation définitive.

M.Bordot propose d'émettre un avis favorable avec réserves, ces dernières étant justifiées par l'absence dans le schéma de garantie de maintien de la proximité des différents services publics.



M. Miegue illustre cette perte de proximité physique par l'exemple des cartes d'identité, qui ne peuvent plus être faites dans toutes les mairies.

Mme Laurent fait également part d'une autre réserve, relative au service de transport à la demande (TAD), que le schéma encourage. Elle rappelle que la prise en charge des usagers au porte-à-porte et à un horaire donné par les personnes est interdite, et qu'elle doit se faire en points d'arrêt et à des heures prédéterminées. Néanmoins, elle constate que dans beaucoup de collectivités et notamment la CCHC, cette disposition rend le service peu attractif, d'où des fréquentations faibles. En revanche, elle souligne que les services pratiquant la prise en charge au porte-à-porte malgré cet interdit rencontrent un vif succès. Mme Laurent souhaiterait donc une clarification des dispositions encadrant les services de TAD, qui reconnaîtrait la possibilité du porte-à-porte.

Décision : le conseil communautaire donne à l'unanimité un avis favorable avec réserves, telles que décrites ci-dessus, au projet de SDAASAP.

IX. Mise en place du titre interbancaire de paiement pour la redevance OM

Le SICTOM du Val de Saône et la DGFip souhaitent généraliser la mise en place du TIP, qui permet de faciliter le paiement de la facture OM par les usagers et l'encaissement par le trésor public. Il est proposé d'approuver la mise en place du TIP, en vue d'un conventionnement avec la DGFip et le SICTOM.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

Ressources humaines

X. Propositions d'ouverture de postes suite à avancement de grade et promotion interne

La CAP a donné un avis favorable aux propositions d'avancement de grade et de promotion interne proposés au printemps dernier, et qui s'inscrivent dans la continuité du déroulement de carrière des agents concernés. Il est proposé d'approuver les ouvertures de poste suivantes, les anciens postes étant supprimés lors d'un prochain conseil après avis du comité technique :

- Création poste Adjoint d'animation principal 2ème classe, en remplacement d'un poste d'adjoint d'animation (catégorie C)
- Création poste Adjoint technique principal 2ème classe, en remplacement d'un poste d'adjoint technique (catégorie C)
- Création poste Technicien principal 1ère classe, en remplacement d'un poste de technicien principal 2ème classe (catégorie B)
- Promotion interne : création d'un poste d'agent de maîtrise, en remplacement d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe (passage catégorie C à C+).

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces ouvertures de poste.



XI. Fermeture d'un poste d'attaché territorial

Le débat relatif au budget a été l'occasion de proposer la fermeture d'un poste d'attaché territorial, en raison de la disparition du besoin qui a fait naître le recrutement (adhésion à l'OT intercommunautaire externalisant une grande part des fonctions confiées au chargé de mission tourisme). Au vu de ce contexte difficile, l'agent concerné s'est engagé dans une mobilité et quittera la CCHC fin septembre pour une nouvelle collectivité. Il est par conséquent proposé de fermer ce poste d'attaché territorial désormais vacant (avis du CT prévu le 28/09).

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette fermeture de poste.

XII. Ouverture d'un poste d'auxiliaire de puériculture

Une auxiliaire de puériculture a été recrutée début 2015, sous contrat aidé de trois ans. Cette personne a indiqué son souhait de quitter la CCHC à l'issue de ce contrat, afin de se rapprocher de son domicile. Il est de plus impossible désormais de recruter par voie de contrat aidé pour ce type de service. Il est par conséquent proposé d'ouvrir un poste permanent d'auxiliaire de puériculture à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2018, afin de permettre le remplacement indispensable de cet agent en départ.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette ouverture de poste.

SPANC

XIII. Modification des pénalités relatives au SPANC

Il est proposé d'assouplir les pénalités applicables pour obstacle à l'accomplissement des missions du SPANC, en ce qui concerne les pénalités applicables aux personnes qui réalisent des travaux d'installation ou de réhabilitation d'une filière sans passer par le SPANC. La pénalité consiste aujourd'hui au montant du contrôle de conception (120 € HT actuellement) et de bonne exécution (75 € HT actuellement) qu'ils auraient dû acquitter. Désormais, si ces personnes prouvent par la suite de la présence d'une installation conforme, la pénalité précédemment appliquée sera annulée.

M. Vilminot rappelle que l'information des usagers est primordiale.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette ouverture de poste.

XIV. Adhésion à l'ASCOMADE

Il est proposé d'approuver l'adhésion de la CCHC à l'ASCOMADE (Association de Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement), véritable réseau au service des collectivités en matière d'échange d'informations et d'expériences. Il est



proposé de nommer Monsieur Doillon représentant titulaire, et Monsieur Vilminot suppléant.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette ouverture de poste.

XV. SPANC : lancement d'une nouvelle campagne de réhabilitation de l'ANC

Une campagne de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif a été lancée l'an passé, au profit d'une trentaine d'usagers qui bénéficieront d'une aide de l'agence de l'eau de 3 000 €. Une communication réalisée cet été a permis d'identifier 93 nouveaux usagers intéressés pour prendre part à une nouvelle campagne de ce type, l'aide étant désormais de 3 300 € (l'étude de conception exigée par l'AE est toutefois plus exigeante, et un peu plus onéreuse). Il est rappelé que la CCHC n'assure que l'interface en matière de demande et d'encaissement des subventions pour le compte des usagers, mais ne prend pas part à l'opération de réhabilitation autrement que par le contrôle habituel.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité le lancement de cette nouvelle campagne de réhabilitation.

ENFANCE JEUNESSE

XVI. Révision du budget 2017 de la DSP signées avec les Francas

La DSP conclue avec les Francas pour la gestion du péri/extrascolaire et des NAP prévoit la modification du montant à verser à l'association en cas de changement d'éléments de contexte. Il est proposé d'approuver un avenant à la DSP afin de prendre en compte les évolutions suivantes :

- fin de la mise à disposition de personnel à Fougerolles, remplacé par du personnel Francas
- fermeture des écoles d'Anchenoncourt et Melincourt
- Baisse progressive de la subvention du Département pour les repas
- Fin des NAP à compter de septembre 2017 (sauf à Corbenay)

Le nouveau montant proposé pour l'année 2017 est de 776 192 €, contre 798 460 € prévu en début d'année.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cet avenant.

XVII. Tarifs mercredi

Suite à la mise en place des accueils de loisirs le mercredi matin, de nouveaux tarifs doivent être proposés dans le cadre de la DSP. Il est proposé d'appliquer le tarif « extrascolaire », déjà présent dans la DSP, à la journée du mercredi.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.



XVIII. Conventions locaux RPAM

Dans le cadre du déploiement du Relais Parents Assistants Maternels (RPAM), le service intervient désormais chaque semaine dans 3 nouvelles communes : Conflans, Fougerolles et Vauvillers. Pour les animations et/ou les permanences, il est nécessaire d'établir des conventions d'usage de locaux pour les communes citées ci-dessus. Il est demandé au conseil d'autoriser le président à signer les trois conventions d'usage des locaux, conclues à titre gratuit.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

HABITAT

XIX. Avenant convention d'opération de l'OPAH

La Convention d'opération programmée de la Haute Comté (OPAH) a été signée le 15 juillet 2014. Afin de tenir compte des besoins exprimés par le territoire et des dossiers Habiter Mieux effectivement déposés, et de l'augmentation des objectifs Habiter Mieux attribués au Département de la Haute-Saône entre 2016 et 2017, les signataires (Anah, Etat et CD 70) ont proposé de signer un avenant à l'OPAH, afin d'augmenter les objectifs Habiter Mieux de l'OPAH de la Haute Comté.

Pour cette dernière année d'opération, les partenaires participeront au financement de 15 logements supplémentaires qui feront l'objet de travaux de rénovation énergétique conjointement à des travaux d'autonomie (dossier double compte). Cet avenant permettra à la CCHC de dégager une augmentation de ses aides publiques à l'ingénierie de 14 139 €. Il est donc proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer cet avenant à la Convention OPAH.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

XX. Mise à jour du Schéma Local d'Aménagement Numérique (SLAN)

Le Syndicat Haute Saône Numérique a établi un schéma local d'aménagement numérique plus précis qu'auparavant (nombre de prises concernées par chaque opération, coût des opérations...). Il est proposé de prendre acte du rapport d'information relatif au Schéma Local d'Aménagement Numérique SLAN 2.0.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

XXI. Urbanisme : Bilan de la concertation des modifications n°5, 6 et 7 du PLUI du Val de Semouse

Par 3 délibérations en date du 17 novembre 2016, le Conseil Communautaire a prescrit les modifications avec enquête publique du plan local d'urbanisme intercommunal en vigueur pour les communes de Corbenay (délibération n° 2016-171), Fougerolles



(délibération n° 2016-170) et Saint-Loup sur Semouse (délibération n° 2016-153). Les principales caractéristiques de ces projets sont :

Modification n° 5 sur la commune de Saint-Loup sur Semouse

- Mutation de la destination du secteur urbanisé UY à Saint-Loup-sur-Semouse actuellement dédié à des constructions et installations à usage d'activités économiques afin d'ouvrir la possibilité d'accueillir des constructions à usage d'habitation – secteur UD, qui correspond aux extensions du centre ancien ;
- Création d'une OAP sur la zone soumise à modification.

Modification n° 6 sur la commune de Corbenay :

- Création d'emplacements réservés au profit de la commune sur l'ancien tracé de voies de chemin de fer sur la commune de Corbenay destinés à la création d'une voie verte.

Modification n° 7 sur la commune de Fougerolles :

- Création d'emplacements réservés au profit de la commune sur l'ancien tracé de voies de chemin de fer sur la commune de Fougerolles destinés à la création d'une voie verte.

Conformément aux délibérations, la CCHC a mené une concertation auprès des habitants selon les modalités suivantes :

- Affichage de la délibération en mairie de Fougerolles, Corbenay et Saint-Loup sur Semouse ainsi qu'à la CCHC pendant la durée de l'étude
- Annonce légale dans un journal local ;
- Un registre de concertation sera présent à la mairie de commune de Corbenay et au siège de la Communauté de communes de la Haute Comté selon leurs horaires d'ouverture respectifs ;
- La possibilité d'écrire au Président de la CCHC par voie postale.

L'ensemble des moyens ont été déployés et à ce jour aucune observation n'a été émise. Il est donc proposé au Conseil communautaire d'arrêter les projets et de tirer le bilan de la concertation afin d'ouvrir l'enquête publique.

M. Miege fait part d'une remarque faite par SNCF Réseau concernant une impossibilité de créer un emplacement réservé sur un terrain dont on n'est pas propriétaire. Ce point fera l'objet d'une vérification.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

Le secrétaire de séance
Georges BARDOT

